

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 Août 2015 – 19 HEURES 30

Présents : *T. Péronne – A. Peyle - P. Riot – A. Bertrand – P. Haury — P. Lansade – Y. Peynaud - J. Legay - F. Martin - A. Le Guern*

Absents excusés : *S. De Royer-Dupré (procuration à Alain Peyle)*

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 19 HEURES 37

Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance	Annie LE GUERN
	le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, la feuille des présents de la séance du dernier conseil et la feuille de présence de la séance de ce jour.
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	Le maire rapporte au Conseil Municipal les décisions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Embauche d'Isabelle DUMONT à compter du 1^{er} août 2015 sur le poste d'adjoint administratif- Embauche de Jacques RENAULT, par mutation, à compter du 1^{er} septembre 2015, sur le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ere} classe.- Location d'un studio à la Fondation Devillechabrolle à Melle Karen FIEVET- Location d'un T3 à la Fondation Devillechabrolle à Mr Enzo BRESSAN- Renouvellement du CDD de Sébastien Garcia jusqu'au 15/09/2015- Remerciements de la famille de Mr LEROUDIER, maire de Saint Goussaud (achat d'une plante suite au décès de son épouse)- Remerciements de l'Union des DDEN pour la subvention 2015- Vente des gîtes : le maire a pris contact avec le Notaire pour connaître la date de signature de cette vente. Ce dernier indique que c'est son notaire assistant qui est chargé du dossier et que celui-ci est en congé. Ce dossier sera vu au tout début septembre. Le maire interviendra auprès de la com com pour une intervention commune auprès de l'Office notarial.- Travaux à l'auberge : construction de parois dans le bar, réparation de la friteuse, réparation du lave-vaisselle, et réparation du frigo du bar. Changement du fournisseur du pain suite à la faillite de Mr Fougerolle.- Le point sur le Festival « Vous êtes Ici » : les choses se mettent en place doucement. Rendez-vous dimanche soir 9 août à l'auberge pour connaître le déroulement du programme.
<u>DELIBERATIONS</u> <u>Rappel :</u>	<p>Si des affaires communales mettant en cause certaines personnes sont inscrites à l'ordre du jour, le huis clos peut être décidé pour des raisons de confidentialité, dans la mesure où des éléments touchant à la vie privée de ces personnes peuvent apparaître.</p> <p>Le conseil municipal peut décider de se réunir à huis clos à la demande de trois conseillers ou du maire.</p> <p>Cette décision ne peut donner lieu à un débat et doit être prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Elle peut intervenir à tout moment de la séance, les affaires la justifiant étant cependant généralement réservées pour la fin de séance. Le préambule de la délibération portera mention de la décision.</p>

PROLONGATION ADAP

membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'adhérer à un groupement de commande coordonné par la Communauté de communes Bénévent-Grand Bourg pour la réalisation de son Agenda d'Accessibilité Programmée. Le cabinet d'études n'ayant pas encore été recruté par le groupement, la commune se trouve dans l'impossibilité technique de déposer son Agenda d'Accessibilité Programmée pour le 27 septembre prochain.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une prorogation de 12 mois du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Chatelus Le Marcheix auprès de la DTT.

Projet de délibération :

Vu l'article L.111-7-3 du code de la construction et de l'habitation,

Vue l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014,

Vu le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D2015-06_17 en date du 19 juin 2015 portant adhésion à un groupement de commande coordonné par la Communauté de communes Bénévent-Grand Bourg pour la réalisation de son Agenda d'Accessibilité Programmée.

Considérant que la commune de CHATELUS LE MARCHEIX a obligation de se mettre en conformité avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 et ses décrets d'application, avec l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses décrets d'application,

Considérant les difficultés techniques rencontrées : le cabinet d'études n'ayant pas encore été recruté par le groupement de commande coordonné par la Communauté de communes Bénévent Grand Bourg, la commune se trouve dans l'impossibilité technique de déposer son Agenda d'Accessibilité Programmée pour le 27 septembre prochain

Sur proposition de Monsieur le Maire

. Le Conseil Municipal, après délibération,

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP pour une durée 12 mois supplémentaires.

.Afin de régulariser la régie « photocopie-télécopie » le maire propose au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération pour la modification du régisseur suppléant, et la suppression du point phone

Projet de délibération :

**DELIBERATION POUR AVENANT A
L'ACTE CONSTITUTIF
DE LA REGIE DE RECETTES « Point-
Phone – Photocopie – Télécopie ».....**

membres du Conseil Municipal	11
Présents	10
Représentés	1
Votants	11
Exprimés	11
OUI	11
NON	

. Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 sur la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération n° 98-09/2/04 du 30/09/1998, portant institution d'une régie de recette pour l'encaisse des produits du point-phone, des photocopies et des télécopies

Vu la délibération du Conseil Municipal n° N° D2014-04_019 en date du 11 avril 2014 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis conforme de la comptable publique assignataire en date du 03 août 2015

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 98-09/2/04 du 30/09/1998 le Conseil Municipal a créé une régie de recette pour l'encaisse des produits du point-phone, des photocopies et des télécopies.

Il est nécessaire d'apporter des modifications à cet acte constitutif, le POINT-PHONE n'étant plus en service.

Il convient donc de modifier

- l'article 2, en indiquant que cette régie concerne l'encaisse des produits suivants : PHOTOCOPIES ET TELECOPIES

- et l'article 4, en indiquant que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 Euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

DECIDE

de modifier

- l'article 2, en indiquant que cette régie concerne l'encaisse des produits suivants : PHOTOCOPIES ET TELECOPIES

- et l'article 4, en indiquant que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100 Euros

**Estimation du Domaine
Terrains Bonnetblanc
Terrains Rebeyrolle**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite à un projet de mise en valeur de l'église, il a demandé une évaluation de terrains appartenant aux consorts Bonnetblanc, terrains situés près de ce monument.

Ces terrains, cadastrés section B 808 à 811, d'une superficie de 2 ha 88 a 36 ca, ont été estimés à 4.325 €

Conseil Municipal Chatelus Le Marcheix

Membres du Conseil Municipal	11	Le Maire rappelle que la famille Bonnetblanc, par mel en date du 14 février 2014, avait fait savoir qu'elle serait d'accord pour la vente ces parcelles à la mairie.
Présents	10	Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à négocier avec les Consorts Bonneblanc, sur la base de l'estimation du Domaine, pour que la commune fasse l'acquisition de ces terrains.
Représentés	1	D'autre part, la famille Rebeyrolle possède également des terrains près de l'église. Ces terrains cadastrés section B numéros 802, 939, 941, 947 et 1115, d'une surface de 87 a 27 ca présenteraient également un intérêt pour le projet de mise en valeur.
Votants	11	Projet de délibération :
Exprimés	11	<p><i>Vu le code général des collectivités territoriales,</i> <i>Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.123-17,</i> <i>Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.1111-1,</i> <i>Vu l'estimation des Domaines du 08 juillet 2015</i> <i>Considérant le projet de mise en valeur de l'église</i> <i>Considérant que les terrains cadastrés section B 808 à 811, d'une superficie de 2 ha 88 a 36 ca, appartiennent à la famille BONNETBLANC</i> <i>Considérant que les terrains cadastrés section B numéros 802, 939, 941, 947 et 1115, d'une surface de 87a 27ca appartiennent à la famille REBEYROLLE</i> <i>Après avoir entendu le rapport de Mr le Maire</i></p>
OUI		<i>Le Conseil Municipal</i>
NON		<ul style="list-style-type: none"> • <i>DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des parcelles ci-dessus énoncées</i> • <i>AUTORISE son maire à négocier avec les familles BONNETBLANC et REBEYROLLE sur la base de 1.000,00 € l'hectare.</i>
Questions diverses		Pas de délibération
<u><i>. Estimation du Domaine Propriété REBEYROLLE</i></u>		. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé une évaluation de la propriété de Mme REBEYROLLE, composée d'une maison à usage d'habitation construite en pierre en 1870 et couverte en ardoises, inhabitée depuis une vingtaine d'années, et de terrains, d'une superficie totale de 2.531 m ²
<u><i>Voirie LALEUF</i></u>		Montant du devis pour la réalisation d'une voirie nouvelle dans le village de Laleuf : 8.568,03 € Evolis 23 attire l'attention du Conseil Municipal sur plusieurs aspects : connaissance du positionnement du

Conseil Municipal Chatelus Le Marcheix

	réseau d'eau car celui-ci ne peut rester sous la partie privative, l'acquisition foncière est impérative pour créer l'élargissement du chemin, et enfin le déplacement du poteau téléphonique sera à prévoir.... La commission des travaux débattre du problème lors d'une prochaine réunion.
<u>Article presse « la fin du coup de pompe à Mérinchal »</u>	Le Maire indique que le contact pris avec un éventuel repreneur du garage n'a pu aboutir. Une nouvelle piste serait à suivre via la société Pradeux-Monteil... Alain Peyle a été contacté par un repreneur éventuel. Un dossier a été déposé à la CCI et à la Chambre des métiers Le Conseil Municipal cherche une autre solution de publicité.
<u>Rapport de visite tennis de Chatelus</u>	Le 9 juillet dernier, le secrétaire général de la Ligue de Tennis est venu examiner l'état du court sis au camping. Le Maire fera un rapport lors d'un prochain conseil, d'autres informations étant attendues.
<u>SDEC'INFO</u>	La lettre d'information du syndicat départemental des énergies de la Creuse peut être consultée à la mairie. Le dossier du mois : Photovoltaïque, de la production pour des cercles vertueux. Le maire rapporte la visite des techniciens du SDEC et énonce les bâtiments qui pourraient être susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques (garage station-service, auberge, salle Janisson, grange Chénérailles, église, fondation Devillechabrolle, et ancienne gendarmerie en partie) En octobre une réunion aura lieu pour la présentation des travaux réalisés par le bureau d'étude pour le réseau de chaleur
<u>Clamont</u>	Propriété de Mr Faury Émile : problème sur la parcelle H 181 : un noisetier monte dans les lampes municipales. Un courrier sera adressé au propriétaire pour l'informer du problème et l'inviter à régulariser la situation Même problème au Chataignaud et à Chauverne
<u>Fête du 15 août</u>	Prévoir de la rubalise pour la soirée du 15 août pour sécuriser le terrain au-dessus du pont
<u>Sécurité accès auberge</u>	Prévoir une mise en sécurité de l'entrée de l'auberge, avec pose de jardinières
ALAIN PEYLE :	<ul style="list-style-type: none"> • Michel CORNILLE informe le Conseil Municipal de la présence de chevreuil au cimetière : la commission des travaux étudiera les possibles solutions.
Patrice LANSADE	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de Roger Laurent : Il manque des panneaux de signalisation du village. Les panneaux seront ajoutés sur la liste des panneaux à commander (au pont de judet) • Information : date de parution du prochain Castelmarchois : début octobre • Le tour du limousin : Demande de la date et de l'heure de passage : le 20 août vers 13h30. • Demande pour que le nettoyage du triangle appartenant à la section de Malmouche soit fait à l'épareuse

Conseil Municipal Chatelus Le Marcheix

Alain BERTRAND	<ul style="list-style-type: none"> • ERDF – L'étude réalisée sera terminée début octobre. Elle sera présentée en conseil dès que l'étude sera réalisée.
Fabrice MARTIN	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer à la liste mel « Castelmarchois » l'info existence du site internet • Trous sur pont de judet : les travaux ont été réalisés par les employés communaux
Philippe RIOT	<ul style="list-style-type: none"> • DATE DE COMMISSION DES TRAVAUX : mardi 1^{er} septembre – 14 heures (inviter les deux chefs responsables des travaux – Alain et Jacques) • Info concernant les devis arasements du talus et brise roche Tourtouéroux
Yvonne PEYMAUD	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux à voir avec la commission des travaux • Chemin de Beaumont
Jérôme LEGAY	<ul style="list-style-type: none"> • Jérôme demande qu'un point soit fait sur les travaux réalisés sur les pistes par Evolis23 • Rechargement de la D8. Les travaux ont été refaits.
Thierry PERONNE	<ul style="list-style-type: none"> • Info concernant la fédération des travaux publics : mise en place d'un prêt à taux 0 de la compensation de la TVA • Les moutons sont arrivés.... Mais il n'y a plus trop d'herbe.

LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXEE AU vendredi 25 septembre 2015 à 19 HEURES 30

La séance est levée à 00 h 07